

UNE RÉPONSE
« ZÉRO SANS SOLUTION »
ACCOMPAGNÉE
POUR TOUS



10 OCTOBRE 2018

**Journée départementale
« Une réponse accompagnée pour
tous en Côte d'Or » :**

**Institution, inclusion, parcours :
quel établissement pour demain ?**

les 10 temps forts

CHIFFRES CLÉS

1 – UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ EN FAVEUR D'UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS

“ Le Conseil Départemental, chef de file des compétences sociales, consacre près de 71 M€ à sa politique en faveur des personnes handicapées, dont près de 700 000 € à la MDPH et il a cru très tôt à ce projet très ambitieux et novateur.

L'évolution des profils des publics en situation de handicap et de leurs demandes qui s'orientent toujours vers une meilleure prise en compte de leur situation individuelle et souvent vers une meilleure inclusion dans la société nous impose, collectivement de trouver de nouvelles réponses.

Mme Desaulle, la première personne en charge de cette démarche qui était présente l'année dernière à nos côtés, parlait de la Réponse Accompagnée pour Tous comme d'une « méthode de résolution de problème » mais aussi d'un levier « pour faire bouger le système » tout entier.

Le Conseil Départemental s'est résolument engagé dans ce projet parce qu'il y croit, même si les contraintes budgétaires qui s'imposent à lui sont de plus en plus lourdes. Mais c'est précisément au moment où les contraintes sont fortes qu'il nous faut être, ensemble, imaginatifs et innovants. Ensemble, car le Conseil Départemental n'a pas à lui seul la solution.

Et si le déploiement de la démarche Réponse Accompagnée pour Tous donne de bons résultats en Côte-d'Or, c'est aussi le résultat d'une très bonne coopération avec l'Agence Régionale de Santé.

”

Christelle MEHEU
Conseillère Départementale

2 – UN DÉPLOIEMENT INTÉGRÉ A UNE DYNAMIQUE RÉGIONALE

L'Agence Régionale de Santé intègre pleinement les objectifs de la démarche dans la mise en œuvre du Parcours régional Handicap et de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale. Après ces premières années de déploiement, le travail à mener avec le secteur sanitaire est identifié comme l'enjeu majeur.

La mise en place des PAG et des GOS s'est également accompagnée dans les départements de travaux structurants, comme la mise en œuvre des doubles orientations, les travaux d'harmonisation des admissions en établissements ou encore le déploiement de l'outil Via Trajectoire dont les données devraient être fiabilisées en 2019.

“ La transformation de l'offre médico-sociale doit être guidée par l'objectif d'une réponse de proximité selon les besoins de la personne. [...] Il s'agit d'articuler les réponses du milieu ordinaire et celles du secteur médico-social.

”

Anne-Laure MOSER MOULAA
Directrice de l'Autonomie – ARS BFC

150

participants et

40 enfants

présents sur scène

en chorale

100

Groupes
Opérationnels de
Synthèse
organisés en

Côte-d'Or depuis
2017

330

parcours étudiés
en Bourgogne
Franche-Comté
dans le cadre de la
démarche

2M€

de crédits non
reconductibles
(CNR) accordés en
Bourgogne
Franche-Comté
par l'ARS

180M€

de crédits de l'État
au service de la
transformation
nationale de l'offre
médico-sociale

3 – UNE DÉMARCHE EN COHÉRENCE AVEC LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE VERS L'INCLUSION par J-F LHOSTE, Direction Générale de la Cohésion Sociale

La création d'une société inclusive est une des priorités affichées par le Président de la République, et la feuille de route confiée à la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées fait de cet objectif le coeur de l'action du gouvernement.

Cette priorité réaffirme l'objectif d'apporter à chaque personne handicapée une réponse à ses attentes et à ses besoins, en cohérence avec son projet de vie, qui est au coeur de la démarche « Une Réponse accompagnée pour tous ». En parallèle de la mise en place du dispositif d'orientation permanent, renforçant l'attention apportée à l'effectivité des réponses et l'accompagnement concret des personnes dans leur parcours, l'organisation territoriale de l'offre d'accompagnement et le contenu de cette offre doivent évoluer. L'accent renforcé mis par le gouvernement sur la transformation de l'offre médico-sociale pour accompagner la transition vers une société inclusive se traduit par un plan d'action national.

Mais au-delà d'une approche médico-sociale de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, c'est l'ensemble des dimensions de la vie sociale qui doit pouvoir évoluer dans un objectif de promotion de la citoyenneté et d'accessibilité universelle.

C'est en ce sens, qu'un appel à manifestation d'intérêt pour des « territoires 100% inclusifs » est lancé en direction des départements.

4 – LA DÉINSTITUTIONNALISATION EN QUESTION ET LA FONCTION DE COORDINATEUR AU CŒUR DE L'ADAPTATION DE L'OFFRE par J-R LOUBAT

Au cœur de nombreux débats sur la transformation du secteur médico-social, le concept de désinstitutionnalisation est davantage à appréhender sous l'angle de la transformation nécessaire des institutions en place, plutôt que comme représentant une fin impérieuse des institutions.

Il s'agit de faire institution autrement, au service d'un accompagnement plus adapté aux besoins des personnes et à leurs parcours.

“ La primauté du parcours entérine en quelque sorte le *recentrage sur la personne*, évoqué par les textes législatifs de ces dernières décennies. Il est constitué d'aléas et d'incertitudes, il signe l'adoption d'une *vision dynamique* de l'existence. ”

La coordination de parcours par une fonction dédiée et spécifique apparaît comme une organisation pertinente au regard de la diversification des intervenants autour des personnes, de l'intrication des dispositifs existants et des réponses à construire avec les services et le droit commun.

“Le coordinateur de parcours permet l'articulation entre le projet de vie de la personne et le plan d'accompagnement, c'est un expert qui ne se prononce pas sur le projet de vie de la personne mais sur la réponse aux besoins. ”

5 – ÉVOLUTION DE L'OFFRE : VERS DES ORGANISATIONS CIRCULAIRES ET NON LINÉAIRES par J-R LOUBAT

Le passage d'une juxtaposition d'établissements et services à un regroupement par pôles et départements, qui s'est déroulé à partir des années 2000, ne constitue qu'une étape vers une autre conception de l'organisation. Il s'agit bien de dépasser le stade de la simple recomposition pour aller vers celui plus fondamental de la mutation.

Concrètement, ces plateformes de services s'articulent autour d'un centre fonctionnel et semblent s'imposer aujourd'hui comme modèle d'organisation. Cette configuration plastique permet tout particulièrement une mutualisation optimale des ressources, une adaptabilité structurelle aux besoins et aux exigences ainsi qu'une personnalisation des réponses.

6 – DES PARTENAIRES LOCAUX MOTEURS : l'exemple des PEP CBFC par Céline BLONDEAU et Gilles PETIT

Les PEP CBCF ont adapté leur organisation par la mise en œuvre d'un dispositif IME-SESSAD-Services Mutualisés et d'une fonction de coordonnateur de parcours. Ce dispositif est le fruit d'une construction progressive pour répondre aux enjeux des politiques publiques dans l'objectif de recentrer l'offre au plus près des attentes des usagers, leurs besoins et lieux de vie ainsi que d'orienter l'offre dans une dynamique d'inclusion et d'inclusion réciproque. L'action est portée sur plusieurs types d'inclusions, l'inclusion scolaire, l'inclusion professionnelle, l'habitat inclusif, l'inclusion citoyenne et l'inclusion sociale.

7 – QUELLES CONSÉQUENCES SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ?

Le projet de vie : point de départ de l'accompagnement ou simple intention ?

- La notion du projet de vie reste à clarifier, l'usager peut être confronté au syndrome de la page blanche.
- Distinction nécessaire entre attentes (subjectives) et besoins (objectifs) : qu'est-ce qu'un besoin ?
- L'outil SERAPHIN peut aider à concrétiser les aspirations des usagers, on pourrait parler de « seraphinisation des attentes ».

Quels impacts des évolutions des organisations sur les ressources humaines ?

- Besoin de plus d'expertise,
- Enjeux de mutualisation des ressources notamment au travers de la création de plateformes,
- Émergence du rôle de coordonnateur de parcours avec un suivi maximum de 40 situations,
- Rôle important du management car la transition à l'œuvre s'impose sur tous les plans : économiques, sociaux, énergétiques, philosophiques ...,
- Nécessité de mettre en œuvre une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

8 – DE NOUVELLES FORMES D'ACCOMPAGNEMENT EN CÔTE-D'OR

La diversification de l'offre d'habitat et d'accompagnement pour les personnes avec un handicap est l'un des grands enjeux d'une société favorisant l'inclusion sociale, l'autonomie et l'exercice des droits et libertés fondamentales.

En Côte-d'Or, on note une évolution dans les dispositifs : éclatement des foyers d'hébergement, extension des places de SAVS, appels à projets ...

L'objectif est de donner aux personnes la possibilité de vivre dans un environnement qui leur permet un accès et une participation à la société, à des activités, culturelle, sportive etc.

Le logement ne peut, à lui seul, être inclusif. La recherche de nouvelles formes d'habitat ne s'inscrit pas nécessairement dans ce glissement du collectif vers l'individuel. Elle vise également à apporter des réponses aux besoins de personnes vivant à domicile désireuses de trouver un mode de vie prenant appui sur un support collectif.

L'offre départementale s'est ainsi enrichie ces dernières années par la mise en œuvre de nouvelles formes d'accompagnement parmi lesquelles : La maison partagé Simon de Cyrène proposant une vie en communauté, l'offre de service de l'APF en appartement de droit commun et mutualisation d'heures de PCH pour les personnes, le foyer ICARE tremplin vers le droit commun, la résidence accueil mutualiste dispositif de logements adaptés, ou encore le DATSA dispositif en appui des structures accueillant des personnes présentant un trouble du spectre autistique.

9 – FINALEMENT, QUEL ÉTABLISSEMENT POUR DEMAIN ?

INCLUSIF

Qui favorise le droit commun et ouvert sur l'extérieur. Avec de nouvelles formes d'habitat dans la cité.

USAGER

Un usager acteur, dont l'expression des besoins passe par de nouveaux médias. Adaptation et accessibilité des outils de communication.

MUTUALISÉ

Organisation via des plateformes de service, possibilité de mobiliser des centres et lieux ressources ainsi que des équipes mobiles.



PARCOURS

Une coordination de parcours nécessaire. Un droit à l'erreur et à l'expérimentation effectif pour le bénéficiaire. Un projet de vie au cœur de l'accompagnement. Une offre évolutive et modulaire dans une logique de dispositif.

PROFESSIONNELS

Émergence de nouveaux métiers, nécessaire mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), ainsi que d'un management adapté.

INSTITUTIONS

Un lien renoué avec les institutions (ARS, CD, MDPH ...) au travers de nouveaux outils de planification et de contractualisation : CPOM, SERAPHIN, Via Trajectoire.

10 – REMERCIEMENTS

Tous nos remerciements à l'ensemble des personnes ayant participé à l'élaboration de cette journée et plus particulièrement aux jeunes de l'IME St Anne à Dijon pour leur prestation musicale, ainsi qu'aux travailleurs de l'ESAT des PEP CBFC pour la qualité du buffet proposé.

et après ?

Les réflexions de la journée viendront alimenter les CPOM et les travaux du schéma départemental autonomie 2019-2023, et nous l'espérons vos réflexions internes dans vos structures afin de favoriser une culture commune sur ce sujet.

Rendez-vous le **10 octobre 2019** pour la troisième journée départementale !